

Population

Le regain d'attractivité de l'Auvergne

est lié à l'emploi et à la qualité de vie

➤ L'Agence des territoires d'Auvergne dynamise l'accueil de nouvelles populations

L'observatoire de l'Agence des territoires (ARDTA) est partenaire de l'INSEE pour la réalisation d'études sur l'attractivité des territoires d'Auvergne.

L'Agence des territoires a été créée pour contribuer à relever le défi démographique posé à l'Auvergne. En effet, notre région est confrontée à un vieillissement de sa population, et on ne peut concevoir de développement économique et social harmonieux sans attirer de nouvelles populations, si possible actives et réparties de façon équitable.

En partenariat avec nos territoires, l'Agence a mis en place plusieurs outils innovants et primés, qui font leur preuve en dynamisant l'accueil de nouvelles populations :

- les résidences d'entrepreneur, dispositif original qui soutient les porteurs de projets à la manière des résidences d'artistes ;
- le site auvergnelife.tv, porte d'entrée unique pour la reprise ou la création d'activités ;
- la mise en place d'une démarche qualité pour l'accueil de nouvelles populations, qui est une démarche unique en France ;
- la sensibilisation et la professionnalisation de nos territoires, pour favoriser l'accueil de nouvelles populations partout en Auvergne ;
- et nos campagnes de communication, qui suscitent l'envie de s'installer en Auvergne.

Je me réjouis que nos études montrent le regain démographique récent de l'Auvergne, dont la population augmente après une baisse continue pendant vingt ans ! Ce regain est dû à son attractivité et à l'arrivée de jeunes actifs avec enfants, séduits par l'économie et la qualité de vie auvergnates.

Jean-Michel GUERRE,
Président de l'Agence
des territoires d'Auvergne

L'attractivité est le pilier du développement démographique auvergnat. En cinq ans, 44 100 ménages regroupant 91 000 personnes sont venus s'installer en Auvergne. Les nouveaux Auvergnats arrivés en famille sont majoritaires. Cinq autres catégories de nouveaux arrivants, les actifs sans enfant, les jeunes adultes, les quinquagénaires, les retraités, et enfin les seniors peuvent être mis en évidence. Chaque groupe possède ses propres motivations et aspirations. Les plus jeunes s'installent dans les centres urbains, alors que les familles à la recherche de logements plus spacieux sont aussi nombreuses dans les villes que dans les campagnes. L'espace rural participe ainsi pleinement à l'attractivité auvergnate : quatre arrivants sur dix s'y sont installés. L'accessibilité à un emploi ou une mobilité professionnelle est le premier facteur d'attractivité, les cadres et commerçants faisant partie des catégories surreprésentées parmi les nouveaux arrivants. Cependant, l'installation dans la région s'accompagne fréquemment d'une période de chômage pour le conjoint. Enfin, la qualité de vie en Auvergne attire les retraités mais également des actifs qui travaillent hors de la région Auvergne.

➤ Claudine CARLOT, Vincent VALLÈS, Insee Auvergne

En cinq ans, 44 100 ménages regroupant 91 000 personnes ont emménagé en Auvergne

Dans une région fortement marquée par le vieillissement de sa population, le dynamisme démographique des territoires est uniquement soutenu, depuis quelques années, par l'arrivée de nouvelles populations. Le maintien d'une attractivité élevée est donc un enjeu fort. En 2007, 44 100 ménages regroupant 91 000 personnes sont des nouveaux arrivants, c'est-à-dire venus s'installer en Auvergne au cours des cinq dernières années (voir méthodologie). Ces nouveaux ménages qui ont emménagé récemment dans la région représentent 7,5 % des ménages auvergnats. Les raisons qui motivent leur arrivée sont multiples : études, mobilité professionnelle, accessibilité à un logement adapté aux besoins et aux ressources, qualité de vie, espace de villégiature pour la retraite... Ainsi pour adapter et mettre

en œuvre les politiques d'accueil les plus efficaces, il est nécessaire de bien connaître le profil de ces nouveaux Auvergnats. L'analyse de leur structure familiale, de leur âge et de leur type d'activité permet de distinguer six grandes catégories de nouveaux arrivants possédant chacune leurs caractéristiques propres : les familles avec enfant(s), les actifs sans enfants, les jeunes adultes, les quinquagénaires, les retraités et enfin les seniors de 70 ans ou plus. ▶

L'Auvergne attire majoritairement des familles

En Auvergne comme dans les autres régions françaises, la mobilité est essentiellement le fait des jeunes ménages. Les trois premières catégories de ménages mis en évidence, familles, actifs sans enfant, jeunes adultes (voir méthodologie), concentrent 80 % des nouveaux arrivants.

Arrivants par catégorie

Catégories d'arrivants	Population des ménages		Ménages			
	Arrivants *	Part dans la population des ménages auvergnats	Arrivants *	Part dans les ménages auvergnats	Part des ménages d'une personne	Part des couples sans enfant
Arrivants	90 967	7,2 %	44 124	7,5 %	46 %	21 %
dont jeunes adultes	9 534	28,3 %	8 704	31,1 %	90 %	10 %
actifs sans enfant	14 598	12,1 %	11 270	12,7 %	70 %	30 %
familles	46 458	9,1 %	12 609	8,9 %	0 %	0 %
quinquagénaires	7 509	3,6 %	3 589	3,8 %	32 %	37 %
retraités	7 634	5,6 %	4 678	5,8 %	42 %	53 %
seniors	3 302	1,6 %	2 233	1,6 %	56 %	38 %

* **Arrivants** : ménages ou population des ménages recensés en Auvergne en 2007 dont tous les adultes ont déclaré habiter cinq ans auparavant une autre région française ou l'étranger.

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

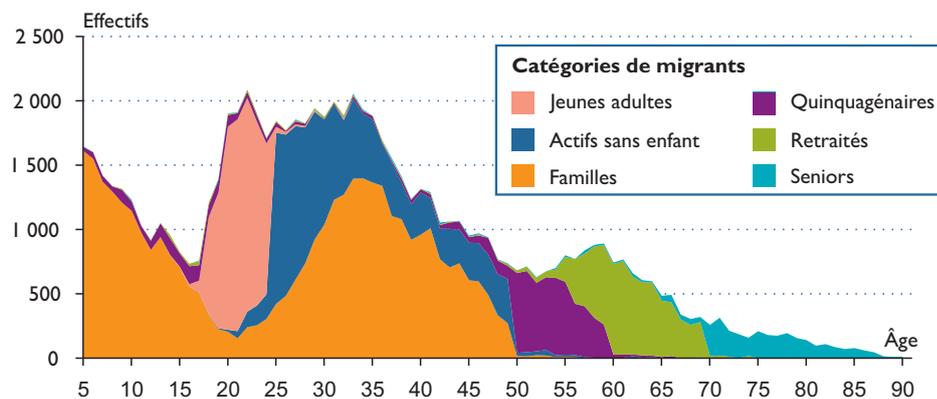
Les familles avec enfant(s) dont les adultes ont moins de 50 ans constituent le groupe le plus important. Entre 2002 et 2007, 12 600 de ce type de familles regroupant 46 500 personnes (dont 23 800 enfants) se sont installées en Auvergne. Ces nouveaux Auvergnats arrivés en famille rassemblent à eux seuls plus de la moitié des arrivants. Ils sont trois fois plus nombreux que les actifs sans enfant et cinq fois plus nombreux que les 9 500 jeunes adultes de moins de 25 ans. Seulement un nouvel arrivant sur cinq est membre d'un ménage dont l'adulte le plus âgé a plus de 50 ans. Les membres des ménages quinquagénaires (catégorie qui regroupe les ménages dont au moins un des adultes âgés de 50 à 59 ans est actif) regroupent 8 % des arrivants, soit 7 500 personnes. Ils sont aussi nombreux que les retraités venus s'installer en Auvergne. Les seniors de 70 ans ou plus sont les moins nombreux. Cette catégorie regroupe 3 300 personnes et contribue ainsi à 4 % des arrivées. ▶

La proximité, premier facteur déterminant des migrations

La proximité est un facteur déterminant sur l'attractivité auvergnate : ce sont les habitants des départements voisins qui sont le plus attirés par la région en particulier les habitants de la Loire, de la Lozère, de la Creuse et de la Nièvre. Globalement, sur les 91 000 personnes qui ont emménagé en Auvergne entre 2002 et 2007, 26 600 (soit 29 %) habitaient auparavant un département limitrophe. Un cinquième des arrivées en Auvergne provient des quatre départements de la Loire

▶▶ C'est une population jeune qui arrive en Auvergne

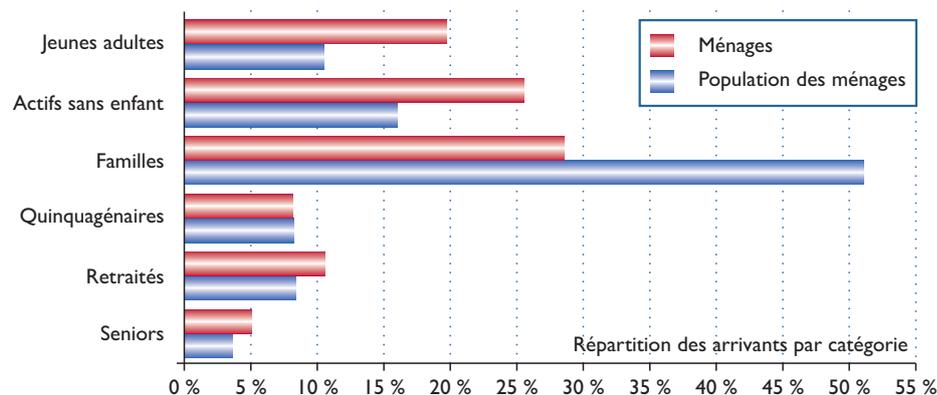
Arrivants par âge et catégorie



Note de lecture : à 35, ans sur un total de 2 000 arrivants, 1 400 sont membres d'une famille et 600 vivent seuls ou en couple sans enfants (actifs sans enfant).

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

▶▶ La moitié des arrivants* viennent en famille



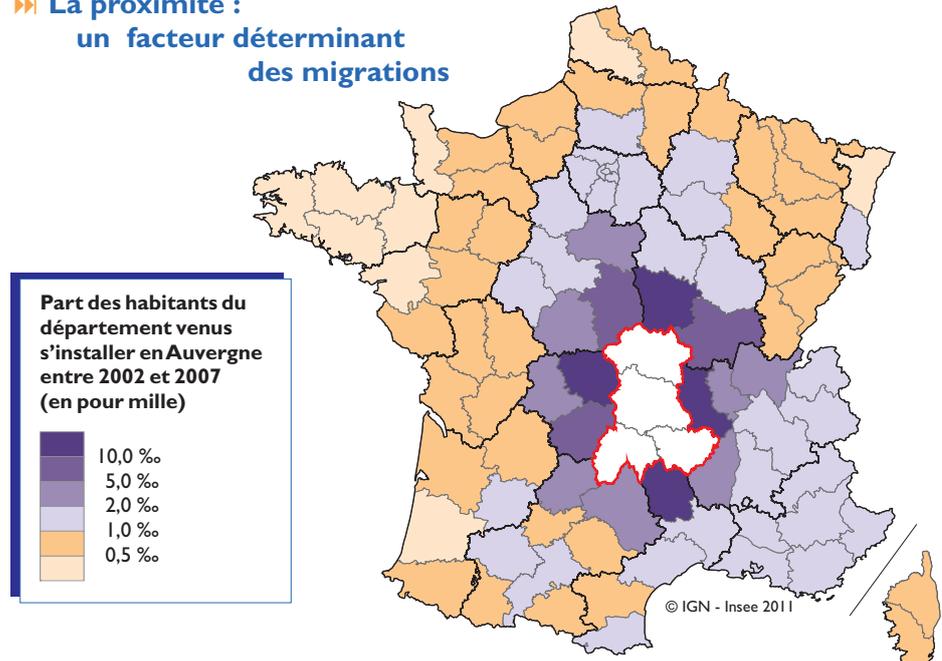
* **Arrivants** : ensemble des personnes vivant en Auvergne dans un ménage dont tous les adultes ont déclaré lors du recensement de la population de 2007 habiter cinq ans auparavant une autre région française ou à l'étranger.

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

(10 000 arrivées), du Rhône (4 700), du Cher (2 100) et de la Nièvre (2 100). C'est pour les jeunes adultes que l'attractivité auvergnate sur les départements voisins est la plus forte. En effet, 41 % des jeunes

adultes arrivants en Auvergne habitaient auparavant un département limitrophe contre respectivement 29 %, 28 % et 25 % pour les familles, les actifs sans enfant et les quinquagénaires. ▶

» La proximité : un facteur déterminant des migrations



En moyenne pour 1 000 personnes habitant un département limitrophe, 6 sont venues s'installer en Auvergne. Ce ratio est supérieur à 10 habitants pour mille dans quatre départements : la Loire (14 ‰), la Lozère (12 ‰), la Creuse (10 ‰) et la Nièvre (10 ‰).

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

L'attractivité sur le sud-est de la France, un enjeu important pour la démographie auvergnate

Au-delà des territoires voisins, l'Auvergne est attractive au nord sur les régions Centre, Bourgogne et Île-de-France ainsi que sur le quart sud-est de la France. Globalement, dans ces zones, 1,5 habitant sur mille est venu s'installer en Auvergne entre 2002 et 2007. Au-delà des départements voisins, les

ménages qui s'installent en Auvergne viennent par ordre d'importance de la région Île-de-France (16 % des arrivées), de l'étranger (10 %) et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8 %). L'attractivité auvergnate sur ces régions du sud-est est un enjeu et un atout important car celles-ci devraient bénéficier d'un taux de croissance élevé à moyen terme selon les dernières projections de population.

Ainsi, si l'attractivité auvergnate ne faiblit pas vis-à-vis de ces régions, la popu-

lation du sud-est susceptible de s'installer en Auvergne ne peut « mécaniquement » que s'accroître. »

Les nouveaux arrivants s'installent plutôt dans les cœurs urbains

En 2007, 64 % des nouveaux arrivants résident dans l'un des huit pôles urbains régionaux⁽¹⁾ ou dans leur couronne périurbaine, soit la même proportion que la population des ménages auvergnats. Toutefois, contrairement à la population résidente, les nouveaux Auvergnats privilégient les cœurs d'agglomération comme lieu de résidence. Ainsi, 38 % des arrivants habitent une ville-centre d'un pôle urbain et 6 % une autre commune de l'agglomération contre respectivement 29 % et 10 % des Auvergnats. À l'inverse, les périphéries urbaines ne sont choisies que par 20 % des migrants alors qu'elles abritent 26 % de la population totale. La structure particulière du parc de logements des couronnes périurbaines se prête moins à l'accueil des ménages récemment arrivés dans la région, parce que la part du locatif y est moins présente, et parce que l'essentiel des maisons construites dans les décennies 1980 et 1990 sont encore occupées par leur premier propriétaire. »

Toutes les aires urbaines bénéficient de l'attractivité auvergnate

En 2007, les nouveaux arrivants représentent 7 % de la population des ménages dans chacune des aires urbaines auvergnates. Ces aires urbaines profitent donc toutes de l'attractivité auvergnate extérieure, de façon équivalente. Seule l'aire urbaine de Thiers apparaît en net retrait, avec seulement 5 arrivées pour 100 résidents. En revanche l'aire urbaine d'Issoire affiche la plus forte attractivité extérieure. En cinq ans, 2 300 migrants s'y sont installés, soit 8 % de la population des ménages recensée en 2007. La présence du 28^e régiment de transmissions dont les effectifs sont soumis à une forte mobilité nationale explique pour beaucoup cette sur-attractivité apparente. »

Attractivité par type d'espace

Types d'espaces	Population des ménages		Ménages	
	Arrivants *	Part dans la population des ménages auvergnats	Arrivants *	Part dans les ménages auvergnats
Arrivants	90 967	7,2 %	44 124	7,5 %
Espace à dominante urbaine	58 241	7,1 %	29 787	7,7 %
Pôles urbains	39 988	8,1 %	22 777	9,0 %
Couronnes périurbaines	18 252	5,6 %	7 010	5,1 %
Espace à dominante rurale	32 726	7,5 %	14 337	7,1 %
Pôles d'emploi	8 446	6,6 %	3 736	6,4 %
Autres communes	24 280	7,9 %	10 601	7,5 %

* Arrivants : ménages ou population des ménages recensés en 2007 dont tous les adultes ont déclaré habiter cinq ans auparavant une autre région française ou l'étranger.

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

⁽¹⁾ Par ordre d'importance du nombre d'arrivées, agglomérations de Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Moulins, Issoire et Thiers.

Les familles s'installent autant dans les villes que dans les campagnes

Suivant leur profil, les nouveaux arrivants ne font pas nécessairement les mêmes choix quant à leur lieu de résidence. Qu'ils soient étudiants ou actifs, les jeunes adultes sont souvent à la recherche de petits appartements et préfèrent vivre dans les pôles urbains : 9 jeunes adultes sur 10 s'installent dans les pôles urbains, avec une nette prédilection pour la capitale régionale. Plus de la moitié (53 %) de ces jeunes s'installent dans la seule ville de Clermont-Ferrand et 12 % dans sa proche banlieue. Les agglomérations d'Aurillac, Le Puy-en-Velay et Vichy attirent chacune 5 % des jeunes adultes soit un petit peu plus que celles de Montluçon (4 %) et Moulins (3 %). Les actifs seuls ou en couple sans enfant privilégient eux aussi majoritairement les pôles urbains puisque 56 % d'entre eux y ont élu domicile. Dans les couronnes périurbaines, cette part passe à 16 %.

Par rapport aux ménages plus jeunes mais sans enfant, les familles privilégient moins les cœurs urbains comme lieu de résidence. L'accessibilité à un logement adapté au nombre d'enfants et la volonté de conserver une proximité relative avec leurs emplois essentiellement situés dans les pôles urbains poussent les familles à s'en éloigner pour emménager plus fréquemment dans les couronnes périurbaines ou dans les zones rurales périphériques. La répartition des familles nouvellement installées en Au-

vergne est donc équilibrée entre villes et campagnes. Globalement, 38 % de la population arrivée en famille habite un pôle urbain, 26 % une couronne périurbaine et 36 % une commune de l'espace rural. ▶

Les petites communes rurales ne restent pas à l'écart

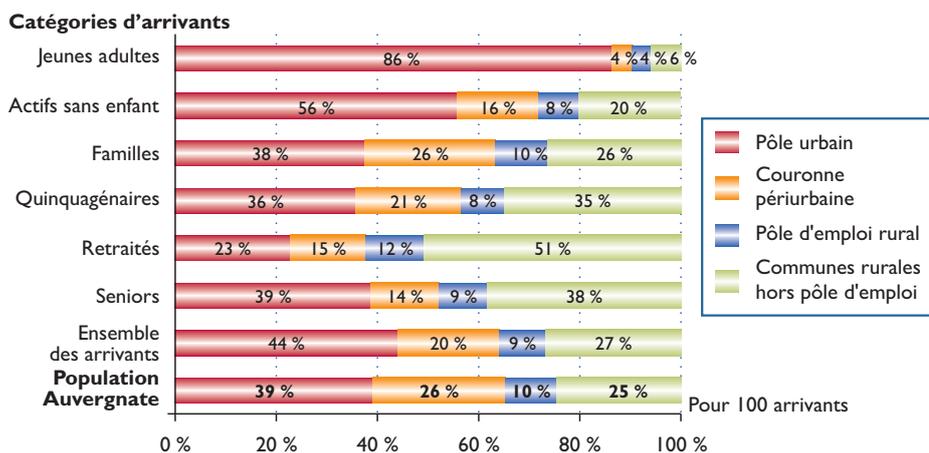
Les campagnes participent pleinement à l'attractivité auvergnate. Sur dix nouveaux arrivants en Auvergne, quatre s'installent dans une commune de l'espace à dominante rurale. Les petites communes des campagnes auvergnates apparaissent aussi attractives que les grandes agglomérations et plus attractives que les pôles d'emploi ruraux (proportionnellement à leur population). En France, seules deux autres régions sont dans ce cas de figure (Limousin et Bourgogne). Les nouveaux arrivants sont plus attirés par les petites communes rurales (24 300 personnes s'y sont installées) que par les pôles d'emploi ruraux (8 400). Dans tous les pôles d'emploi ruraux, exceptés ceux de Saint-Flour dans le Cantal, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène et Yssingeaux dans la Haute-Loire, la part des arrivants dans la population des ménages (6,1 % en moyenne) est inférieure à la moyenne régionale (7,2 %). En revanche, hors pôles d'emploi ruraux, les nouveaux résidents représentent 7,9 % de la population de l'espace à dominante rurale, soit la même part que celle constatée dans les pôles urbains.

L'attractivité auvergnate a un impact important sur la dynamique démographique du monde rural. Elle contribue à repeupler les campagnes auvergnates mais aussi à rajeunir sa population. Contrairement à une idée reçue, les jeunes ménages constituent l'essentiel des arrivants qui viennent s'y installer. Les familles (17 100 personnes dont 8 900 enfants) et les actifs sans enfant (4 100 personnes) représentent 65 % des nouveaux habitants séduits par l'espace rural auvergnat. Par rapport aux familles, les retraités privilégient plus intensément ce type d'espace (six retraités sur dix s'installent en milieu rural) mais en effectif ils sont moins nombreux. Rapportés à leur nombre, les nouveaux habitants seniors ou quinquagénaires sont eux aussi attirés par les campagnes auvergnates. Respectivement 47 % et 43 % d'entre eux s'installent dans l'espace rural. ▶

La proximité des commerces et services est privilégiée

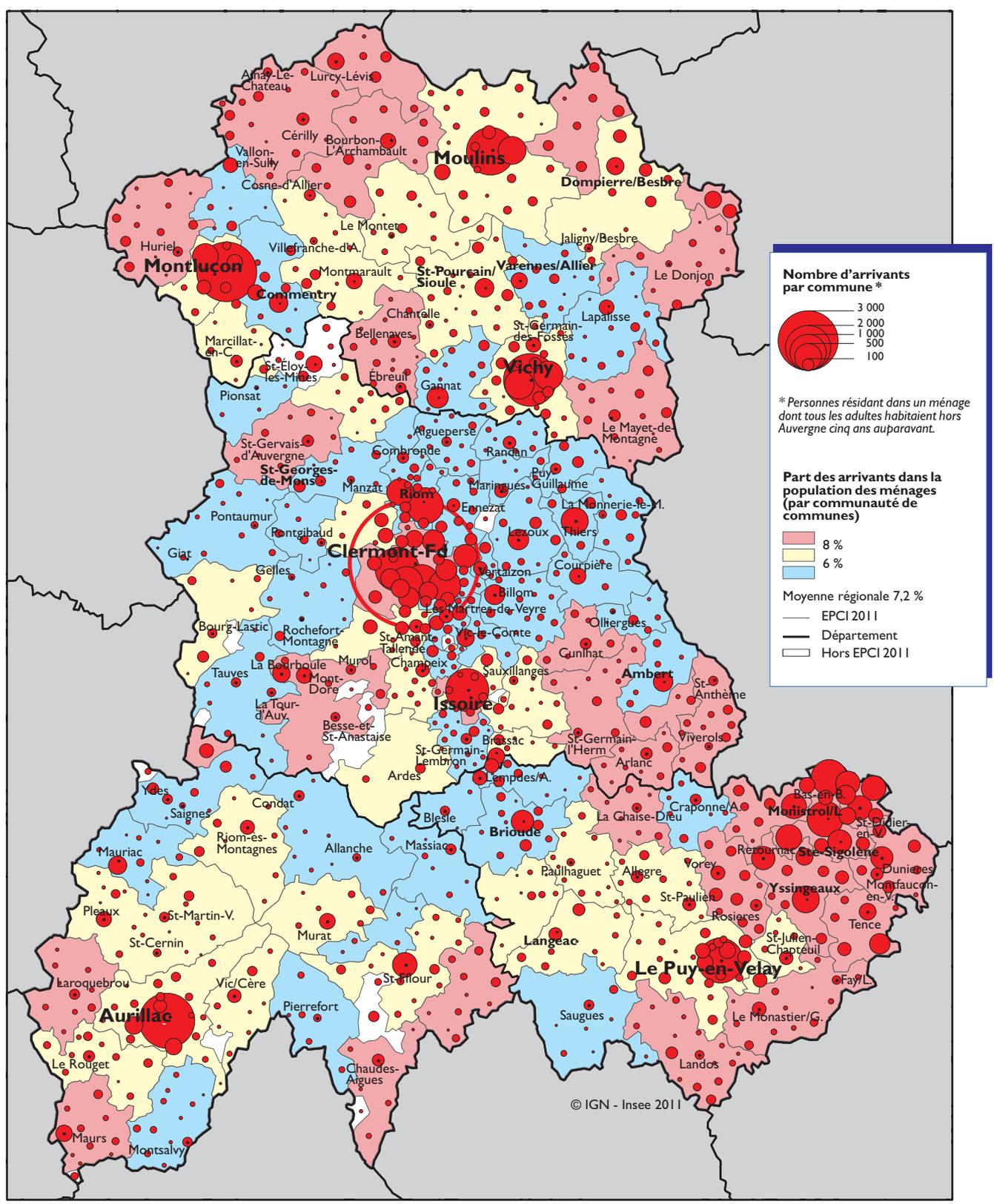
Les campagnes auvergnates possèdent d'indéniables atouts pour attirer les familles lorsqu'elles arrivent à associer à leur cadre de vie, la disponibilité de logements spacieux, l'accessibilité aux services et commerces de base et une relative proximité au pôle urbain. Les jeunes familles qui emménagent en Auvergne tendent plus à se rapprocher des équipements, commerces, et services que ne le font les nouveaux Auvergnats plus âgés. Ainsi, elles s'installent dans des communes situées à moins de 3 minutes en voiture de communes équipées des commerces et services de base, et moins de 24 minutes de celles pourvues des services urbains les plus rares. Par rapport aux familles, les temps d'accès aux services et commerces pour les retraités et quinquagénaires sont rallongés de plus de deux minutes. La partie est de la Haute-Loire, le Livradois, le massif du Sancy dans le Puy-de-Dôme, le bassin de Saint-Flour dans le Cantal, le bocage bourbonnais et le pays de Tronçais dans l'Allier cumulent une attractivité auprès des jeunes familles et des ménages plus âgés. Dans ces bassins ruraux la part des arrivants dans la population des ménages est supérieure à celle de l'ensemble de l'Auvergne. ▶

► Répartition des nouveaux arrivants selon le type d'espace



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

» Une attractivité différente selon le territoire



Source : Insee, Recensement de la population 2007

54 % des ménages viennent en Auvergne pour y travailler

L'accessibilité à un emploi ou à une mobilité professionnelle est le premier facteur d'attractivité de l'Auvergne. Pour plus de la moitié des ménages qui s'installent en Auvergne (54 %), au moins un des adultes y travaille. En cinq ans, ce sont ainsi 23 700 ménages regroupant 55 900 personnes qui sont venus en Auvergne pour des raisons professionnelles. Ce facteur d'attractivité est primordial pour les ménages de 25 à 50 ans. Ainsi trois quarts des familles s'installent en Auvergne pour l'emploi d'un des conjoints. Cette part est identique pour les actifs sans enfant mais elle régresse chez les ménages quinquagénaires (67 %) et surtout chez les jeunes adultes (31 %). Pour cette dernière catégorie de migrants le principal motif de leur venue en Auvergne est la poursuite des études puisque 63 % d'entre eux sont des ménages étudiants.

En 2007, 6,5 % des emplois auvergnats sont occupés par des nouveaux arrivants (31 050 emplois). Cette part situe l'Auvergne dans le milieu de classement des régions métropolitaines. Dans les régions du sud, de la façade atlantique ainsi qu'en Limousin, ce sont plus de 7,5 % des emplois qui sont détenus par les arrivants. ▶

L'attractivité dynamise l'emploi des pôles urbains et touristiques

Dans la région ce sont essentiellement les pôles urbains qui attirent en Auvergne par les emplois qu'ils proposent. En 2007, 65 % des emplois détenus par

les nouveaux Auvergnats sont situés dans les neuf principaux pôles d'emploi alors que ces derniers concentrent 57 % de l'emploi régional. Les agglomérations de Moulins (7,6 % des emplois détenus par les arrivants), Clermont-Ferrand (7,4 %), Aurillac (7,0 %) et Issoire (6,9 %) sont, selon ce ratio, celles dont les emplois sont le plus dépendants de l'attractivité extérieure. À l'opposé, dans les agglomérations de Vichy (5,4 %) et Thiers (4,3 %), la contribution des nouveaux arrivants dans le marché du travail est inférieure à la moyenne régionale. Dans l'espace rural, les pôles de Varennes-sur-Allier (présence d'un établissement militaire), Yssingeaux, Mauriac, ainsi que les centres touristiques de la Bourboule, du Mont-Dore et de Besse-et-Saint-Anastaise disposent aussi d'une attractivité supérieure à la moyenne.

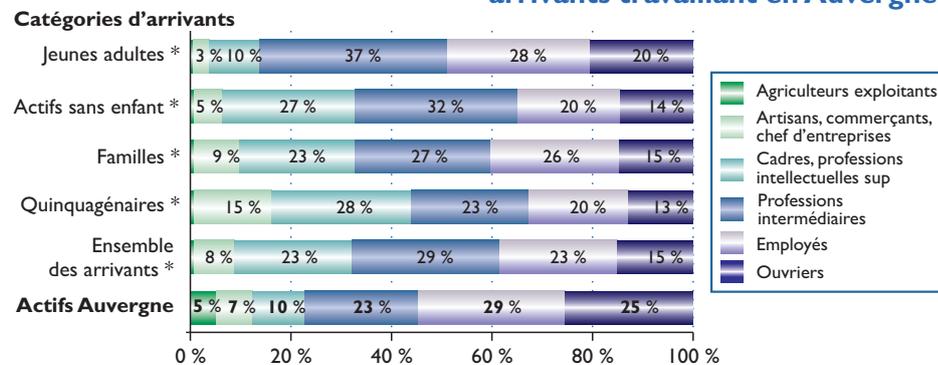
Les arrivants sans enfant ayant leur emploi en Auvergne habitent majoritairement dans le pôle urbain où ils ont leur emploi, ce qui n'est pas le cas pour la

population auvergnate en général. Ainsi, à profil équivalent, les trajets domicile-travail des arrivants, jeunes adultes ou actifs sans enfant, sont donc plus courts que ceux des actifs auvergnats. Le schéma est différent pour les familles, puisque le quart d'entre elles a choisi de résider au-delà des couronnes périurbaines. Ainsi les actifs arrivant en famille doivent faire en moyenne un kilomètre de plus que ceux des familles auvergnates pour se rendre à leur travail. ▶

L'Auvergne attire des cadres d'entreprise

En Auvergne comme sur le reste du territoire national, ce sont les catégories socioprofessionnelles supérieures qui ont la plus forte propension à la mobilité. 23 % des nouveaux arrivants actifs auvergnats sont cadres supérieurs et 29 % cadres intermédiaires, alors que ces mêmes catégories socioprofessionnelles ne représentent respectivement que 10 % et 23 % des emplois auvergnats.

► Catégories socioprofessionnelles des nouveaux arrivants travaillant en Auvergne



* Arrivants actifs travaillant en Auvergne

Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

Facteurs d'attractivité auprès des ménages actifs

Catégories de migrants	Accessibilité à un emploi en Auvergne (au moins un des adultes travaille en Auvergne)				Attractivité résidentielle (les adultes actifs travaillent tous hors Auvergne)				
	Ménages	Part des ménages arrivants	Population des ménages	Part des arrivants	Emplois auvergnats occupés par les arrivants	Ménages	Part des ménages arrivants (en %)	Population des ménages	Part des arrivants (en %)
Arrivants *	23 674	54 %	55 901	61 %	31 054	2 984	7 %	7 954	9 %
dont jeunes adultes	2 696	31 %	3 241	34 %	2 899	209	2 %	239	3 %
actifs sans enfant	8 605	76 %	11 339	78 %	10 263	738	7 %	1 026	7 %
familles	9 463	75 %	35 208	76 %	14 042	1 378	11 %	5 297	11 %
quinquagénaires	2 406	67 %	5 142	68 %	3 112	549	15 %	1 162	15 %

* Arrivants : ménages et population des ménages recensés en 2007 en Auvergne dont tous les adultes ont déclaré habiter cinq ans auparavant une autre région française ou l'étranger.

Source : Insee, Recensement de la population 2007 exploitation complémentaire

Le regain d'attractivité de l'Auvergne est lié à l'emploi et à la qualité de vie

À l'inverse, la proportion d'ouvriers parmi les nouveaux arrivants est bien moindre que celle constatée en Auvergne : 15 % contre 26 %. Selon le profil des migrants, peu de divergences apparaissent. Les quinquagénaires sont ainsi plus souvent cadres supérieurs (28 %) ou artisans, commerçants, chefs d'entreprise (15 %) que la moyenne régionale. Les actifs sans enfant occupent eux aussi plus fréquemment un poste de cadre (27 %) ou une profession intermédiaire (32 %).

La mobilité des cadres d'entreprise contribue pour beaucoup à l'attractivité auvergnate. En effet, en cinq ans, 3 400 d'entre eux se sont installés dans la région, soit 11 % des entrées d'actifs. Leur part dans les nouveaux arrivants est 2,5 fois plus importante que celle constatée dans les emplois auvergnats (4,4 %). En 2007, 16 % des emplois de cadres d'entreprise auvergnats sont détenus par des actifs nouveaux arrivants. C'est la catégorie socioprofessionnelle pour laquelle l'impact de l'attractivité extérieure sur l'emploi local est le plus important. Les entreprises de tous les secteurs recrutent des cadres à l'extérieur du périmètre régional. Mais la présence de Michelin, groupe à rayonnement international, contribue de manière significative à l'arrivée de ces catégories.

Le secteur d'activités qui fait le plus appel aux cadres extérieurs est en effet celui de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (20 % des entrées). Viennent ensuite les secteurs du commerce et de la réparation d'au-

tomobiles, des activités financières et d'assurance, des activités juridiques, comptables ou d'ingénierie qui cumulent ensemble 26 % d'entrées. ▶

Les cadres de la fonction publique et les commerçants sont surreprésentés

L'Auvergne apparaît également attractive pour les cadres de la fonction publique ainsi que pour les commerçants. Les cadres et professions intermédiaires de la fonction publique font partie des catégories socioprofessionnelles surreprésentées, respectivement 11 % et 15 % chez les arrivants, contre 5 % et 11 % dans les emplois auvergnats. 14 % et 9 % des emplois de ces deux catégories d'emploi sont détenus par des actifs qui n'habitaient pas la région cinq ans auparavant. Pour les commerçants c'est un emploi sur dix qui est occupé par un nouvel arrivant. En cinq ans, près de 1 500 d'entre eux sont venus s'installer en Auvergne. Les commerçants représentent 5 % des emplois occupés par les arrivants contre 3 % des emplois auvergnats. ▶

Les familles nouvellement installées sont deux fois plus touchées par le chômage

Pour les couples, l'emménagement en Auvergne s'accompagne plus fréquemment d'une période de chômage. Ainsi, pour 16 % des couples ou familles actives nouvellement installées en Auvergne, l'un des conjoints déclare rechercher activement un emploi et dans 2 % des cas, ce sont les deux adultes qui

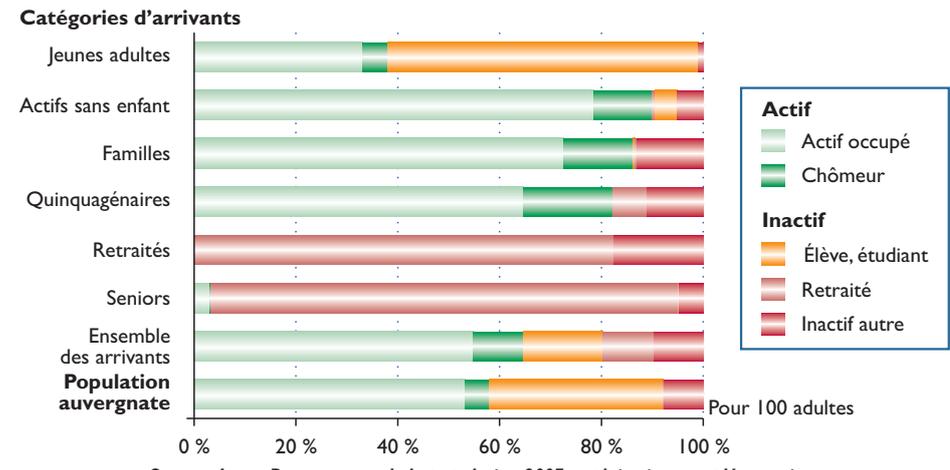
sont au chômage. Les couples ou familles d'actifs arrivant en Auvergne sont ainsi deux fois plus touchés par le chômage que les sédentaires.

Ce constat est identique pour les familles monoparentales nouvellement arrivées en Auvergne. Un tiers (33 %) des nouvelles Auvergnates actives qui élèvent seules leur(s) enfant(s) se déclarent chômeuses, contre 17 % pour celles résidant depuis plus de cinq ans. En revanche, pour les personnes vivant seules, le chômage touche de façon identique les nouveaux arrivants (11 %) et les sédentaires. Par catégorie d'arrivants, ce sont les quinquagénaires (15 % des actifs au chômage) et les familles (14 %) qui sont le plus affectés par le chômage.

En 2007, 14 % des actifs nouvellement installés en Auvergne se déclarent à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage des nouveaux arrivants est ainsi deux fois plus élevé que celui des Auvergnats. Dès lors la part de la population qui vit dans un ménage d'âge actif touché par le chômage est bien plus importante chez les nouveaux arrivants (22 %) que dans la population régionale (12 %). 64 % des nouveaux arrivants au chômage sont des femmes, soit une part supérieure à la moyenne auvergnate (56 %). En revanche la part des chômeurs qui n'ont jamais travaillé est inférieure chez les arrivants (5 % contre 7 %). La structure des emplois recherchés par les nouveaux arrivants est similaire à celle des autres chômeurs auvergnats. On note toutefois une surreprésentation des cadres d'entreprises (4 % contre 2 % en moyenne) et une sous-représentation des ouvriers (23 % contre 34 %).

Le chômage n'est pas la seule forme de précarité qui touche les 13 400 couples d'actifs venus habiter l'Auvergne parce qu'un des conjoints y occupe un emploi. Un millier d'entre eux (8 %) sont confrontés à une autre forme de fragilité. Pour ces couples un des adultes ne travaille pas en Auvergne mais conserve un emploi situé en moyenne à 150 kilomètres de sa nouvelle commune de domicile. Cet éloignement bouleverse alors probablement la vie familiale et le budget de ces couples. ▶

► Type d'activité des adultes nouvellement arrivés en Auvergne



Un quart des nouveaux arrivants vient s'installer en Auvergne pour son cadre de vie

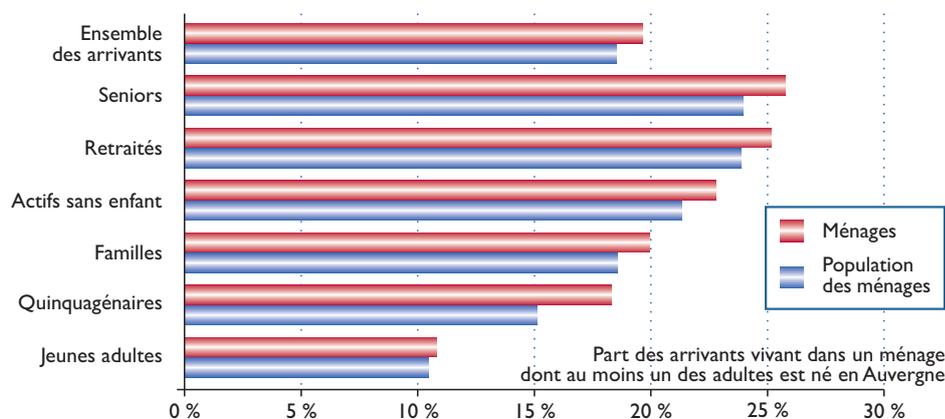
L'Auvergne attire des nouveaux ménages par ses emplois et son économie, mais aussi par son cadre de vie. Parmi les 44 100 ménages venus habiter en Auvergne entre 2002 et 2007, 25 % l'ont fait pour un motif résidentiel. Le contingent principal des arrivants attirés par les conditions de vie en Auvergne est fourni par les 6 900 nouveaux ménages retraités ou seniors de 70 ans ou plus. Si l'Auvergne n'est pas le choix du soleil ou de la mer, c'est peut-être plus celui d'un attachement à ses origines. Un nouvel arrivant retraité ou senior sur quatre s'est installé en Auvergne pour un « retour au pays », contre 17 % en moyenne pour les autres arrivants.

À l'âge de la retraite, les natifs d'Auvergne sont un peu plus nombreux parmi les arrivants dans le Cantal (32 %) ; en revanche, leur part dans les arrivants est inférieure à la moyenne régionale dans l'Allier (22 %) et le Puy-de-Dôme (21 %).

9 % des nouveaux arrivants travaillent hors Auvergne

L'attractivité résidentielle ne touche pas uniquement les ménages venus commencer ou passer une partie de leur retraite en Auvergne. En effet, un

Un quart des ménages arrivants retraités a des racines en Auvergne



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

quart des nouveaux ménages attirés par le cadre de vie auvergnat sont des ménages dont les adultes actifs travaillent tous hors de la région. Ces 3 000 ménages actifs venus habiter l'Auvergne sans y travailler regroupent 8 000 personnes. Ils représentent 7 % des ménages nouvellement arrivés et 9 % des nouveaux Auvergnats.

L'attractivité purement résidentielle touche particulièrement les quinquagénaires (15 % d'entre eux entrent dans cette catégorie) et les familles (11 %). Parmi ces ménages, plus de quatre sur dix habitaient avant leur arrivée dans le département de la Loire où est situé aussi leur emploi. L'arrivée de ces mé-

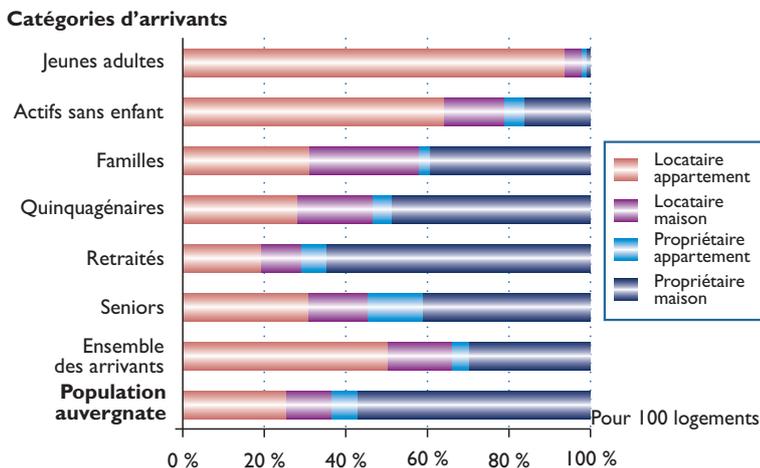
nages traduit ainsi l'extension de la périurbanisation stéphanoise sur le bassin d'Yssingeaux en Haute-Loire ou la vallée de l'Ance dans le Puy-de-Dôme. De 2002 à 2007, ce sont ainsi 1 300 ménages et 3 600 personnes qui sont venus s'installer en Auvergne tout en occupant un emploi dans l'agglomération stéphanoise, soit 4 % des habitants nouvellement installés en Auvergne. Outre Saint-Étienne, l'attractivité résidentielle auprès de ménages périurbains explique plus de 15 % des arrivées dans toutes les communautés de communes limitrophes d'un pôle d'emploi extérieur à la région (Saint-Amand-Montrond, Bourbon-Lancy, Digoin, Ussel, Bort-les-Orgues).

Une attractivité basée sur une offre de logements spacieux

Les nouveaux habitants occupent 44 000 logements, soit 7,5 % des résidences principales de la région

- Les conditions de logement sont très dépendantes du profil des nouveaux ménages. Les arrivants les plus jeunes résident dans les pôles urbains où ils trouvent leur emploi ou poursuivent leurs études. Neuf nouveaux ménages auvergnats sur dix sont locataires. Le logement de jeunes étudiants se compose, en moyenne, de 1,7 pièce. Six appartements sur dix ont une pièce unique. Les jeunes actifs disposent de 2,5 pièces en moyenne, les appartements de deux pièces étant les plus fréquents.
- Les familles avec enfant(s) (contingent le plus important parmi les arrivées) ont besoin de logements plus spacieux. Quatre sur dix (4 200) occupent un appartement, essentiellement en centre-ville. Dans 93 % des cas, elles sont alors locataires. Pour les 8 300 qui ont fait le choix d'une maison, 59 % sont propriétaires. La maison est plutôt spacieuse, plus de 5 pièces en moyenne (5,2), contre 4 pour les appartements (3,9). Le nombre de personnes par pièce est identique à celui des familles auvergnates résidant en maison (1,3 personne par pièce).
- Les arrivants les plus âgés, plus que les autres catégories de migrants, privilégient la propriété. La part des propriétaires varie de 54 % pour les quinquagénaires et les seniors à 71 % pour les retraités. Malgré une taille réduite de ménage, ils choisissent de grands logements, 2 pièces en moyenne par personne pour les quinquagénaires, et 2,5 pour les retraités et seniors. Ils sont très attirés par le parc de logements anciens : 52 % des quinquagénaires et 56 % des retraités résident dans une maison construite avant 1949.

Logement : statut d'occupation des maisons et appartements



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

► Méthode et définitions

Pour dégager les facteurs d'attractivité et l'ancrage des nouvelles populations, on ne peut se limiter au seul profil de chaque nouvel arrivant. Par exemple, si l'accès aux études est sans doute l'élément déclencheur de l'arrivée en Auvergne d'un étudiant vivant seul dans son logement, ce n'est pas le cas pour le jeune étudiant venu s'installer avec ses parents. Dans cette étude, une approche par ménage a donc été privilégiée.

Champ de l'étude

Les nouveaux Auvergnats (appelés également les arrivants, nouveaux venus ou nouveaux habitants) sélectionnés dans cette étude sont l'ensemble des personnes vivant dans un ménage dont tous les adultes ont déclaré, lors du recensement de la population de 2007, habiter dans une autre région française ou à l'étranger cinq ans auparavant.

Sont exclues les personnes résidant antérieurement hors Auvergne et vivant actuellement :

- au sein d'un ménage dont l'un des adultes résidait déjà en Auvergne ;
- dans une communauté ;
- dans un logement regroupant plusieurs personnes sans famille.

La question posée au recensement « où habitez-vous il y a cinq ans ? » ne permet pas de prendre en compte les personnes ayant effectué de multiples migrations entre régions au cours de la période. Par exemple, un ménage bourguignon venu s'installer en Auvergne en 2004 et qui en est reparti en 2006 n'est pas comptabilisé parmi les arrivants en Auvergne au recensement de 2007. Le recensement sous-estime donc le nombre réel d'arrivées qu'a connues la région sur une période de cinq ans. Pour cette raison méthodologique, les nombres d'arrivées mentionnés dans cette étude ne peuvent être annualisés.

- **Ménage** : personne vivant seule dans son logement, couple sans enfant, couple avec enfant(s), famille monoparentale.
- **Population des ménages** : regroupe les adultes et les enfants vivant dans un ménage.

- **Adulte** : personne vivant seule dans son logement, personne vivant en couple (avec ou sans enfant), adulte d'une famille monoparentale.
- **Enfant** : est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant dans le même logement que son (ses) parent(s), quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.
- **Personne de référence** : s'il y a un couple la personne de référence est systématiquement l'homme du couple. Si le ménage ne comporte aucun couple, la personne de référence est l'actif le plus âgé (homme ou femme), et à défaut d'actif, la personne la plus âgée.

Typologie : six catégories de migrants pour mieux analyser les facteurs d'attractivité auvergnats

- **Les jeunes adultes** : jeunes âgés de moins de 25 ans seuls dans leur logement, membres des couples sans enfant dont l'homme a moins de 25 ans.
- **Les familles** : membres d'une famille avec enfant(s) dont la personne de référence a moins de 50 ans.
- **Les actifs sans enfant** : personnes âgées de 25 à 49 ans vivant seules dans leur logement, membres des couples sans enfant dont l'homme est âgé de 25 à 49 ans.
- **Les quinquagénaires** : actifs âgés de 50 à 59 ans vivant seuls dans leur logement, membres d'une famille avec ou sans enfant dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans et dont un des adultes est actif.
- **Les retraités** : retraités âgés de 55 à 69 ans vivant seuls dans leur logement, membres d'une famille avec ou sans enfant dont la personne de référence est âgée de 55 à 69 ans et dont les adultes sont tous retraités ou inactifs.
- **Les seniors** : personnes âgées de 70 ans ou plus vivant seules dans leur logement, membres d'une famille avec ou sans enfant dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus.